

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

**Présents** : Marc GARROCCQ – Alain BASSI – Daniel GAROBY - Nathalie LAMERE – Jean-Michel DUZER – Stéphanie BAECKE - Jean GRASPAIL – Sylvie DONADELLO – Christophe BONNET – Richard DURAND – Bernard SOLANET

**Par pouvoir** : Jean-Paul FRANCOIS à Alain BASSI

**Absents** : Pierre TOROND – Emmanuelle PEYREGNE - Annick NEBOUT

**Secrétaire de séance** : Nathalie LAMERE

## **Ordre du jour :**

- 1 – Approbation des comptes administratifs 2017
- 2 - Approbation des comptes de gestion 2017
- 3 - Affectation des résultats
- 4 - Attribution des subventions aux associations
- 5 - Taux des taxes locales pour 2018
- 6 - Approbation du budget général et des budgets annexes 2018
- 7 - Approbation d'un emprunt
- 8 - Sollicitation du fonds d'aide aux communes auprès de la CA TLP
- 9 - Sollicitation du F.A.R. auprès du Conseil Départemental
- 10 - Mise en place du temps partiel
- 11 - Indemnités pour le gardiennage des églises
- 12 - Redevance assainissement au titre de 2018
- 13 - Questions diverses

## **1 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

M. BASSI Alain, désigné président de séance et rapporteur du budget, présente les comptes administratifs de l'exercice 2017, lesquels se résument ainsi :

### **Compte administratif principal :**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	505 007.71 €	618 475.09 €
Recettes	636 373.65 €	913 589.16 €
Restes à réaliser		-310 000.00 €
Résultat de clôture (excédent)	131 36.94 €	295 114.07 €
Résultat de clôture (déficit)		

### **Compte administratif de la Caisse des Ecoles :**

Dépenses : 4 608.94 €

Recettes : 5 415.09 €

Excédent de clôture : 806.15 €

### **Compte administratif du Cabinet Médical :**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 006.89 €	28 303.64 €
Recettes	11 667.98 €	51 931.06 €
Résultat de clôture (excédent)	6 661.09 €	23 627.41 €
Résultat de clôture (déficit)		

### **Compte administratif du service d'assainissement :**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	12 421.00 €	200.74 €
Recettes	60 964.67 €	9 907.40 €
Résultat de clôture (excédent)	48 543.67 €	9 906.66 €
Résultat de clôture (déficit)		

Les comptes administratifs de l'exercice 2017 sont approuvés à l'unanimité.

## **2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **3 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

### **Budget principal :**

- Report de l'excédent d'investissement (compte 001 en recettes) : 295 114.07 €
- Résorption du déficit d'investissement (compte 1068 en recettes) : 14 885.93 €
- Report de l'excédent de fonctionnement (compte 002 en recettes) : 116 480.01 €
- Restes à réaliser en dépenses : 310 000.00 €

### **Budget de la Caisse des Ecoles :**

- Report de l'excédent de fonctionnement (compte 002 en recette) : 806.15 €

### **Budget du Cabinet médical :**

- Report de l'excédent d'investissement (compte 001 en recettes) : 23 627.42€
- Report de l'excédent de fonctionnement (compte 002 en recettes) : 6 661.09 €

### **Budget du service d'assainissement :**

- Report de l'excédent d'investissement (compte 001 en recette) : 9 706.66 €
- Report de l'excédent de fonctionnement (compte 002 en recette) : 48 543.67 €

#### **4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu, comme chaque année, de déterminer le montant alloué aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes pour un montant total de 6 380 € :

- Anciens Combattants : 150 €
- Club Pêche : 100 €
- Bouge à Bours : 250 €
- Prévention Routière : 50 €
- Comité d'Animation : 300 € + 2500 € (si besoin)
- Pétanque Boursoise : 230 €
- El Duende Flamenco : 0 €
- Les Petits Boursois : 250 € + 220 €
- La maison Bleue : 250 €
- Arts et Compagnie : 300 €
- Ka'Danse : 300 €
- Club Canin Agility : 250€
- Carpe 65 : 100 €
- USBB Tennis-Volley : 250 €
- Syndicat de l'Ailhet : 600 €
- Les Flagadas : 200 €
- La Banque Alimentaire : 150 €
- Clic Sage : 150 €

#### **5 - TAUX DES IMPOTS LOCAUX**

M. le maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes communales, mais il faut garder à l'esprit que les bases augmenteront quand même, comme chaque année, eu égard à l'inflation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le maire.

Les taux d'imposition pour l'année 2018 restent donc fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.56 %
- Taxe sur le foncier bâti : 14.94 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48.70 %

#### **6 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Les budgets primitifs de l'année 2018 sont votés à l'unanimité, ils se décomposent comme suit :

##### **Budget principal :**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	526 714.00 €	345 459.00 €
Recettes	410 234.00 €	360 345.00 €
Restes à réaliser		310 000.00 €
Excédent reporté	116 480.00 €	295 114.00 €

##### **Budget de la Caisse des Ecoles :**

- Dépenses : 6 106.00 €
- Recettes : 5 300.00 €
- Excédent reporté : 806.00 €

##### **Budget du Cabinet médical :**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	13 577.00 €	28 621.00 €
Recettes	6 916.00 €	4 994.00 €
Excédent reporté	6 661.00 €	23 627.00 €

##### **Budget du service d'Assainissement :**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	52 743.00 €	25 393.00 €
Recettes	4 200.00 €	15 687.00 €
Excédent reporté	48 543.00 €	9 706.00 €

## **7 – APPROBATION D’UN EMPRUNT**

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de rénovation de la maison communale, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions d’offres de financement, décide de contracter un emprunt de 200 000 € auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans au taux de 1.72%.

## **8 – 9 – SOLLICITATIONS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le maire rappelle à l’assemblée l’achat de deux packs numériques prévus au budget 2018 pour les deux classes de l’école. Ces acquisitions, d’un montant de 5666 € HT, peuvent prétendre à des aides financières.

Le conseil municipal, à l’unanimité, sollicite l’attribution d’une aide auprès de la communauté d’agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au titre du fonds d’aide aux communes ainsi qu’auprès du département au titre du FAR.

## **10 – MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL**

Suite à la demande d’un agent, monsieur le maire propose le principe de mise en place du travail à temps partiel et d’en fixer les modalités d’exercice.

Après avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide la possibilité d’instituer le travail à temps partiel pour l’ensemble des agents de la commune qui occupent leurs fonctions à temps complet. Les modalités d’application seront fixées en fonction des nécessités du service.

## **11 – INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

Monsieur le maire expose qu’il est nécessaire, comme chaque année, de définir l’indemnité de gardiennage de l’église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et étant donné que le plafond indemnitaire applicable reste fixé au même montant que l’année précédente, à savoir 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, décide d’approuver ce montant pour l’année 2018.

## **12 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018**

Monsieur le maire expose qu’il y a lieu, comme chaque année, de fixer les redevances d’assainissement que la commune doit appliquer pour l’année en cours en concordance avec la commune d’Orleix.

Etant donné l’augmentation votée par la commune d’Orleix, le conseil municipal, à l’unanimité, décide d’appliquer, pour l’année 2018, les montants suivants :

- 55 € TTC : prime fixe pour usage du réseau assainissement pour les lotissements « Lahitte », « Clair Logis », « Le bosquet des grives » et « le hameau du bosc ».
- 1.20 € TTC/m<sup>3</sup> : prime variable sur la base de 1m<sup>3</sup> avec un minimum de 30 m<sup>3</sup>, selon le relevé des consommations d’eau de l’année précédente communiquée par Adour Coteaux pour tous les foyers raccordés au réseau collectif.

Fin de la séance à 21H00